

Une randonnée sur les deux rives de la rivière Thérouranne, dans des lieux où se déroulèrent de durs épisodes de la Bataille de l'Ourcq (septembre 1914). Un riche patrimoine en chemin : moulins, corps de ferme, château, chapelle, église, ...

Durée	4h 10	Difficulté	Moyenne
Distance	13,82 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	77 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	77 m	Commune	Marcilly (77139)
Point haut	124 m		
Point bas	74 m		



Trace n° 100576

Description

Stationnement sur le parking de l'église de Marcilly ou, à défaut, Rue du Moulin, le long de l'église. Marcilly se situe à une douzaine de kilomètres au Nord de [Meaux](#) et à une demi-douzaine de kilomètres à l'Est de Saint-Souplet.

Sans balisage

(D/A) Dos à la façade de l'église, suivre à droite la Rue des Epinettes (D401). Après quelques dizaines de mètres, prendre à droite la Rue des Mousseaux (D127) en direction de Douy-la-Ramée. Longer une grande bâtisse et croiser la Rue Fleurette côté droit. Quand la route fait un coude à gauche, continuer tout droit dans un chemin qui est pavé en son début. Aller plein Nord, d'abord entre deux champs puis avec une haie d'arbustes à main gauche.

(1) A la cote 102, on a, en face, un chemin qui va vers un bois (ce chemin est un cul-de-sac) et, à gauche, une parcelle en friche. Tourner alors à droite à angle droit sur un chemin qui part plein Est entre les champs.

(2) Après un court virage à droite en descente, déboucher sur une petite route et la suivre à gauche en descente. Après un banc sur la gauche, atteindre une patte d'oie.

Balisage Jaune

(3) Prendre la voie de droite, c'est-à-dire continuer sur la petite route, plein Est et à peu près à plat. Quand la route fait un coude à droite, on a sur la gauche un accès au bord de la Thérouranne. Toujours sur la route, suivre de plus ou moins près le cours de la rivière, avec des bois de peupliers à main gauche et des prés à main droite. Après avoir dépassé un poste du service des eaux sur la droite, déboucher sur la D38.

(4) Traverser la route à cet endroit (plus loin il y a moins de visibilité), tourner à gauche et suivre la route sur son bas-côté droit. Franchir la Thérouranne. Peu après, quand la D38 vire à gauche, continuer tout droit sur une plus petite route (panneau "aéromodélisme").

Sans balisage

(5) Une cinquantaine de mètres après, prendre le 1^{er} chemin des champs à droite, plein Est.

Balisage Jaune

Au croisement suivant, obliquer à droite (Est-Sud-Est) et longer un bois à main gauche.

Sans balisage

(6) A l'angle du bois, tourner à gauche et continuer en lisière. Aller ensuite au Nord-Est entre les champs, sur le chemin qui devient herbeux, et monter en pente douce. Sur la gauche, les toits de la [ferme de Champfleury](#) émergent peu à peu. Avant le sommet de la pente, tourner à gauche à 90° et se diriger vers les bâtiments de la ferme. Longer la ferme, à main gauche et prolonger sur une petite route.

Balisage Jaune

(7) Au croisement, suivre la route à gauche, en descente. Ignorer une flèche jaune qui invite à tourner à gauche. Tout de suite après, quand la route

Points de passage

- D/A - Église Saint-Étienne et Saint-Babylas (Marcilly)**
N 49.036268° / E 2.877319° - alt. 92 m - km 0
- 1 Intersection au milieu des champs**
N 49.046045° / E 2.878646° - alt. 101 m - km 1.1
- 2 Petite route**
N 49.045004° / E 2.887015° - alt. 102 m - km 1.72
- 3 Patte d'oie**
N 49.046551° / E 2.889032° - alt. 88 m - km 1.96
- 4 Route D38 - Thérouranne (rivière) - Affluent de la Marne**
N 49.043132° / E 2.901581° - alt. 75 m - km 3.33
- 5 Départ de chemin**
N 49.045241° / E 2.902268° - alt. 78 m - km 3.57
- 6 Bifurcation le long d'un bois**
N 49.044189° / E 2.910275° - alt. 97 m - km 4.19
- 7 - Ferme de Champfleury**
N 49.051542° / E 2.9048° - alt. 120 m - km 5.67
- 8 Route D38**
N 49.050254° / E 2.896836° - alt. 84 m - km 6.58
- 9 Petite route vers Fontaine les Nonnes**
N 49.052139° / E 2.897029° - alt. 80 m - km 6.86
- 10 La Ramée**
N 49.056668° / E 2.87051° - alt. 82 m - km 8.95
- 11 Routes D9 x D127 - Thérouranne (rivière) - Affluent de la Marne**
N 49.056628° / E 2.867188° - alt. 79 m - km 9.2
- 12 Extrémité d'un bois de peupliers**
N 49.04472° / E 2.874761° - alt. 80 m - km 10.79
- 13 Intersection**
N 49.048246° / E 2.886097° - alt. 76 m - km 11.9
- 14 Cimetière de Marcilly**
N 49.039012° / E 2.88143° - alt. 100 m - km 13.26

entame un virage à gauche, s'engager dans un chemin qui part sur la droite (Ouest-Nord-Ouest). Descendre un peu et retrouver la D38.

Sans balisage

(8) Ignorer la flèche jaune qui invite à tourner à droite et traverser la route à cet endroit. Faire quelques mètres sur la gauche le long de la route et rejoindre dès que possible le chemin herbeux qui se situe en contrebas. Suivre ce chemin vers la droite. Longer des pâtures pour chevaux puis traverser une brève portion remblayée. Déboucher sur une petite route.

(9) Suivre la route à gauche, en direction de La Ramée/Forfry. A main gauche, longer un pré, un mur, des écuries et encore un pré. Au panneau "Fontaine les Nonnes", noter à gauche la chapelle et le château et à droite en hauteur les ruines d'un moulin à vent. Poursuivre à l'Ouest sur la petite route. Traverser le hameau de La Mare et atteindre La Ramée.

Balisage Jaune

(10) Suivre la D9 à gauche, en direction de Forfry/Marcilly. Passer au pied de l'ancien moulin à eau (situé à droite) et franchir à nouveau la Thérouranne.

Sans balisage

(11) Au croisement, ignorer la balise jaune qui invite à continuer tout droit vers Forfry et virer à gauche sur la D127 en direction de Marcilly. Longer la route avec une direction Sud puis Sud-Est puis à nouveau Sud.

Balisage Jaune

Un chemin PR® rejoint la route en venant de la droite : poursuivre au Sud sur la route. Longer un bois de peupliers à main gauche.

(12) A l'extrémité du bois, quitter la route et tourner à gauche à angle aigu, dans un chemin qui longe l'autre bordure du bois de peupliers puis entre dans le bois. Ignorer un sentier qui part sur la droite et demeurer sur le chemin principal qui sort bientôt du bois pour longer un champ situé à main droite et, ensuite, retrouver le bois.

(13) Croiser un chemin privé côté gauche, longer un pré et noter sur la gauche le château et plus loin son pigeonnier. Après le pré, remonter en virant à droite puis à gauche. Atteindre la patte d'oie rencontrée à l'aller.

Sans balisage

(3) Tourner à droite et suivre en montant la petite route empruntée à l'aller. Dépasser le banc (sur la droite maintenant) et atteindre le chemin des champs emprunté à l'aller.

(2) Poursuivre sur la route, toujours en montant. Au sommet de la côte, le clocher de l'église de Marcilly est en vue, sur la droite. Atteindre le cimetière de Marcilly.

(14) À l'angle du cimetière, tourner à droite. Virer ensuite à gauche dans la Rue du Moulin. Ignorer les autres rues sur la droite et demeurer dans cette rue principale qui fait une succession de deux courts virages droite-gauche. Noter sur la droite un beau porche datant de 1811, faire un dernier virage à droite et déboucher sur la place de l'église (D/A).

Informations pratiques

La randonnée alterne des tronçons non balisés et des tronçons balisés; sur ces derniers, le balisage est peu dense. En conséquence, il est indispensable de se munir d'une carte au 1/25000 (au minimum celle qui accompagne la présente description).

Pour une part, l'itinéraire emprunte des chemins entre champs cultivés : il convient de respecter les cultures ainsi que les quelques panneaux que l'on trouve sur les côtés, et de ne laisser aucun déchet derrière soi.

Pour une autre part, l'itinéraire emprunte des portions de routes départementales (peu passantes) ou de plus petites routes (très peu passantes). Le long de ces routes ou en les traversant, la prudence est tout de même de mise.

Par temps humide, les chemins à travers champs, entre (D) et (2) et entre (6) et (7), peuvent être gras. Toujours par temps humide, le terrain peut être boueux entre (12) et (13). En revanche, pas de problème de cette nature sur les petites routes...

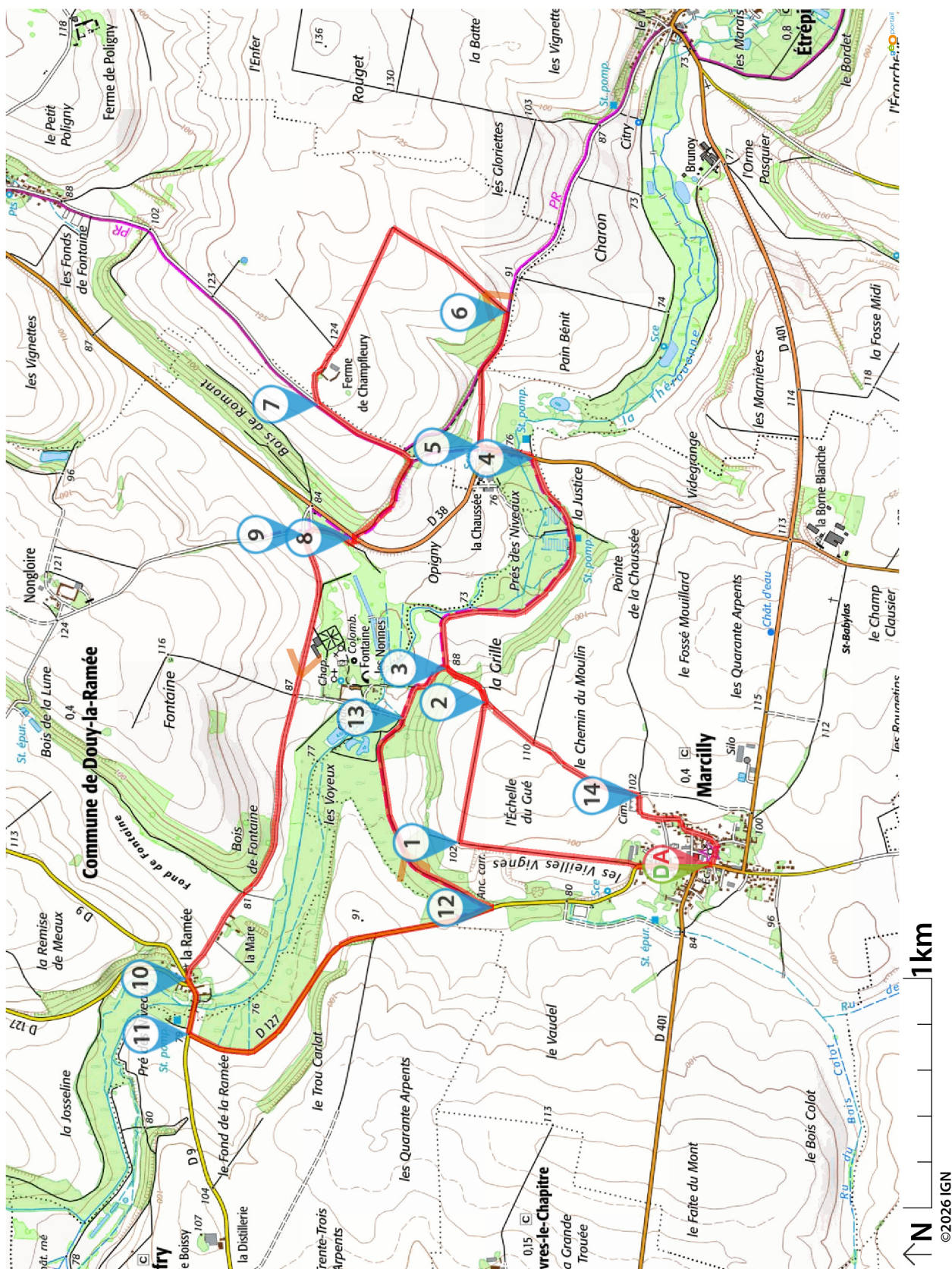
Randonnée effectuée par l'auteur le 13 février 2015.

À voir

- Rives de la Thérouranne : possibilités d'observer des hérons dans les prés alentours.
- Points de vue sur les champs de bataille de l'Ourcq (5-10 septembre 1914).
- Belle église Saint-Etienne-et-Saint-Babylas (XVI^e siècle) à Marcilly (D/A).
- Dans le cimetière de Marcilly (14), sépultures militaires de 8 aviateurs britanniques abattus en mission le 19 juillet 1944 ; ils étaient âgés de 21 à 23 ans...
- Ferme de Champfleury (7) : position avancée de l'armée allemande, elle fut très endommagée lors des combats de la Bataille de l'Ourcq.
- À Fontaine les Nonnes, le long de la Thérouranne : Château, chapelle, pigeonnier
- Sur une butte : moulin à vent en ruine (lui aussi endommagé lors de la Bataille de l'Ourcq).
- À La Mare : belles et imposantes maisons sur la gauche.
- À La Ramée (10) : ancien moulin à eau (en février 2015, il était en cours de réfection).
- À Etrepilly (hors randonnée) : monument en l'honneur des soldats de l'armée de Paris morts lors des combats de septembre 1914.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-patrimoine-et-chemins-de-memoire-le-long/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.